

SECTEUR 1. RUE DU DOCTEUR MAHÉ



Superficie :		1,05 hectare	
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		14 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		15	
Nombre de logements sociaux (min) :		1	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2023-2027	

À proximité immédiate du centre-bourg, le site a pour vocation d'accueillir une nouvelle offre de logements.

Les haies et talus existants doivent être maintenus. En cas de besoin d'ouvertures, des mesures de compensation doivent être mises en place.

L'accès principal doit être situé au niveau de la rue du Docteur Mahé. Des accès secondaires peuvent être prévus pour desservir la partie sud et/ou nord du site. Si nécessaire, une aire de retournement, calibrée aux besoins de l'opération (usagers et services), doit permettre la bonne circulation au sein de l'opération en cas de voie en impasse.

Afin d'améliorer la transversalité du site, des liaisons douces peuvent être réalisées. Un cheminement reliant la venelle de Kerilis et la place de la Liberté peut donc être aménagé.

Les constructions pressenties au sud du site doivent respecter un alignement est-ouest de leur faitage.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.